

CA12 08 0752

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 2 octobre 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA12 08 0753

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 2 octobre 2012.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 2 octobre 2012.

ADOPTÉ.

CA12 08 0754

Soumis procès-verbaux de la séance générale du 4 septembre 2012 et de la séance spéciale du 27 septembre 2012.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux de la séance générale du 4 septembre 2012 et de la séance spéciale du 27 septembre 2012 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA12 08 0755

Première période de questions du public, de 19 h 32 à 20 h

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Charles Benchimol, du 2590, rue Saint-Louis :

- Stationnement sur la rue St-Louis : il a fait sa demande en mai, a reçu une lettre en septembre et un appel ce matin.
- Taxes municipales : augmentation de 3,4 %. Trou financier. Pourquoi a-t-on fait des fusions?

Réponse (Alan DeSousa) : le budget sera adopté à la fin d'octobre.

- Allégations de corruption du Maire Tremblay : il invite la population à manifester la semaine prochaine.

Monsieur Jacques Ruest, 750, rue Parent :

- Stationnement à l'école Jean-Grou, il y a un problème d'autobus scolaire.
- Une compagnie de remorquage qui stationne les voitures sur les rues Lépine et Champigny.

Le 2 octobre 2012

Réponse (Alan DeSousa) : on va voir quels sont les moyens légaux.

- Il faut revoir l'ensemble du stationnement pour l'école Jean-Grou. Les professeurs n'ont aucune place de stationnement.

Madame Huong Le Thanh, 116, rue Laperrière :

- Il faut faire attention à la signalisation au parc Beaudet. Elle s'est stationnée au coin de Gohier et Beaudet. Stationnement de 4 h du lundi au vendredi : elle s'est stationnée devant. Le jeudi, aucun stationnement entre 13 h et 17 h sur un autre panneau et elle a eu une contravention. Bref, la signalisation n'est pas claire.

Réponse (Alan DeSousa) : il l'invite à communiquer avec M. François Lapalme.

Monsieur Osvaldo Nuñez, du 12560, rue Beaudet :

- Il a écrit un livre dont il a voulu faire cadeau à la bibliothèque et cette dernière a refusé.

Réponse (Alan DeSousa) : la bibliothèque actuelle est trop petite. La nouvelle bibliothèque est en construction. On veut avoir des collections dans d'autres langues. On communiquera avec lui.

- L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées - section Ahuntsic – Saint-Laurent, n'est pas mentionnée dans la liste des organismes et sa demande de subvention a été refusée.

Réponse (Alan DeSousa) : Les subventions sont accordées aux organismes locaux seulement. L'arrondissement pose déjà des gestes concrets afin d'améliorer ses services aux personnes âgées. Exemple : annonce d'un projet au parc Caron. On va voir comment on peut bonifier notre offre de services.

CA12 08 0756

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1124500003) :

- CONSIDÉRANT que dans 7 5% des incendies mortels, l'avertisseur de fumée était soit inexistant, soit débranché, soit hors d'usage ;
- CONSIDÉRANT que les incendies liés aux articles pour fumeurs et aux chandelles occasionnent plus de décès au Québec que tout autre type d'incendie ;
- CONSIDÉRANT que ces incendies peuvent être évités dans la majorité des cas par l'adoption de comportements plus prudents ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 7 au 13 octobre 2012 **Semaine de la prévention des incendies** dans l'arrondissement de Saint-Laurent sous le thème « Ayez deux sorties. ».
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour d'octobre de l'année deux mille douze.

CA12 08 0757

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1124500002) :

- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui oeuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie ;

Le 2 octobre 2012

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 14 au 21 octobre 2012 **Semaine québécoise de réduction des déchets** et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour d'octobre de l'année deux mille douze.

CA12 08 0758

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1124500004) :

CONSIDÉRANT que la Semaine de la citoyenneté du Canada aura lieu du 15 au 21 octobre 2012 ;

CONSIDÉRANT que la Semaine de la citoyenneté du Canada reconnaît la valeur de l'immigration et de la citoyenneté et met l'accent sur les droits, les privilèges, les devoirs et les responsabilités liés à la citoyenneté ;

CONSIDÉRANT que les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays, apportent des contributions précieuses au Canada et jouent un rôle important dans notre croissance économique et dans notre diversité culturelle ;

CONSIDÉRANT que les thèmes et les valeurs de la citoyenneté canadienne véhiculent un message important pour tous les Canadiens - à savoir que les nouveaux arrivants sont les bienvenus au Canada, qui est notre pays à tous ;

CONSIDÉRANT que tous les Canadiens, qu'ils possèdent leur citoyenneté depuis longtemps ou depuis peu, peuvent s'unir pour réaffirmer leur attachement au Canada ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 15 au 21 octobre 2012 **Semaine de la citoyenneté du Canada** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour d'octobre de l'année deux mille douze.

CA12 08 0759

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1124500006) :

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent ;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : **INFORMER, ÉDQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE** ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 20 au 27 octobre 2012 **Semaine des bibliothèques publiques** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Le 2 octobre 2012

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour d'octobre de l'année deux mille douze.

CA12 08 0760

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1124500005) :

CONSIDÉRANT que la semaine du 21 au 27 octobre 2012 a été désignée Semaine nationale Parents-Secours au Canada et que des collectivités à la grandeur du Canada participent activement aux activités qui marquent cette semaine;

CONSIDÉRANT que les Parents-Secours offrent une aide à toutes les personnes, surtout les enfants, qui, à l'extérieur du foyer, se trouvent dans une situation d'urgence ou de menace ;

CONSIDÉRANT que le succès du Programme Parents-Secours repose sur la collaboration des personnes dans les familles, voisinages, entreprises et groupes communautaires pour rendre les collectivités plus sûres et renforcer, en prévention du crime, le partenariat avec les organismes locaux d'application de la loi ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Programme Parents-Secours continue de s'étendre à chaque rue, avenue et croissant de notre ville.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 27 octobre 2012 **Semaine nationale Parents-Secours** dans l'arrondissement de Saint-Laurent et encourage la population à se familiariser davantage avec ce remarquable programme communautaire de prévention du crime.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour d'octobre de l'année deux mille douze.

CA12 08 0761

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1124500001) :

CONSIDÉRANT qu'il est important de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire ou de paix ;

CONSIDÉRANT que nous désirons exprimer toute notre gratitude à nos concitoyens et concitoyennes qui ont eu le courage de se battre pour ouvrir la voix à une ère de paix ;

CONSIDÉRANT que nous commémorons chaque année le Jour du Souvenir en déposant une couronne au pied du cénotaphe au parc Beaudet ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 novembre 2012 **Semaine des anciens combattants** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce deuxième jour d'octobre de l'année deux mille douze.

CA12 08 0762

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175006 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des systèmes d'irrigation pour une période de cinq ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Le 2 octobre 2012

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux d'entretien des systèmes d'irrigation pour une période de cinq ans..

ADOPTÉ.

CA12 08 0763

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175007 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres

ADOPTÉ.

CA12 08 0764

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120465003 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels pour la mise aux normes des feux de circulation du réseau local ainsi que la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour de nouveaux feux de circulation à l'intersection de la rue Grenet et du chemin Laval.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la Direction des services administratifs, pour le compte de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels pour la mise aux normes des feux de circulation du réseau local ainsi que la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour de nouveaux feux de circulation à l'intersection de la rue Grenet et du chemin Laval.
- 2.- De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité de sélection qui étudiera les propositions :
 - un représentant de la Section des ressources matérielles et greffe de la Direction des services administratifs
 - un représentant de la Division des études techniques et ingénierie de la Direction des travaux publics
 - deux représentants de la Division des études techniques, de la planification et de l'environnement de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

Le 2 octobre 2012

CA12 08 0765

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120175005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2013.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la livraison de fleurs annuelles pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

CA12 08 0766

Soumis sommaire décisionnel numéro 11224430003 relatif à la prolongation jusqu'en 2013 de l'achat de la collection première de la Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent et approuver la liste des fournisseurs.

ATTENDU la résolution numéro CA10 080445 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er juin 2010 et autorisant l'achat de la collection première de la Bibliothèque du Boisé et approuvant la liste des fournisseurs pour les années 2010 à 2012;

ATTENDU que l'échéancier a été modifié et que l'ouverture de la bibliothèque est prévue pour l'été 2013;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de prolonger la période de choix et d'acquisition jusqu'en 2013;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prolonger l'achat de la collection première de la Bibliothèque du Boisé jusqu'en 2013.
- 2.- D'approuver la liste des fournisseurs pour l'année 2013.

ADOPTÉ.

CA12 08 0767

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120344005 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur monté sur un châssis de camion six roues - Demande de soumissions 12-12273.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Accessoires Outillage limitée	252 823,13 \$

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Accessoires Outillage limitée** le contrat pour l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur monté sur un châssis de camion six roues, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 16 juillet 2012, totalisant la somme de 252 823,13 \$, sous la supervision de la Division de la mécanique, des bâtiments et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

Le 2 octobre 2012

2.- D'autoriser l'emprunt de 252 823,13 \$ au fonds de roulement pour un terme de remboursement de cinq ans et d'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120344005 : 241 828,43 \$) :

6430.9500998.801150.03101.57401.000000.0000.136113.000000.32050.00000)

ADOPTÉ.

CA12 08 0768

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125195028 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'exécution de travaux de boîtes postales dans les développements résidentiels Bois-Franc et Nouveau Saint-Laurent - Demande de soumissions 12-527.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Les Entreprises JCGF inc.	49 510,71 \$ (corrigé)
Tony Caporicci inc.	78 316,60 \$
Les entreprises de construction Ventec inc.	87 531,04 \$
Les Entreprises Daniel Robert inc.	90 820,07 \$

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le prix de la soumission de Les Entreprises JCGF inc. est une erreur d'arrondi;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les Entreprises JCGF inc.** le contrat pour l'exécution de travaux de boîtes postales dans les développements résidentiels Bois-Franc et Nouveau Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 12 septembre 2012, totalisant la somme de 49 510,72 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1125195028 : 47 357,60 \$) :

6430.300810.801150.07165.57201.000000.0000.124609.000000.15010.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0769

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124195023 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Beudet - Demande de soumissions 12-025.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Tro-Chânes inc.	799 651,13 \$ (non conforme)
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 079 919,00 \$ (corrigé)
Les entreprises de construction Ventec inc.	1 083 567,87 \$
7632495 Canada inc. R. et J. Vannico	1 104 650,12 \$ (corrigé)
Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	1 116 092,76 \$ (corrigé)
Paysagiste S. Forget inc.	1 194 748,90 \$ (corrigé)

ATTENDU que les erreurs corrigées dans les prix des soumissions de Tro-Chânes inc., Les Entrepreneurs Bucaro inc., R.J. Vannico (7632495 Canada inc.), Aménagement Sud-Ouest et Paysagiste S. Forget inc. sont des erreurs de calcul;

Le 2 octobre 2012

ATTENDU que la soumission la plus basse, soit celle de la firme Tro-Chânes inc., n'est pas conforme aux documents d'appel d'offres ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les Entrepreneurs Bucaro inc.** le contrat pour les travaux d'aménagement et de réfection du parc Beudet, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 29 août 2012, totalisant la somme de 1 079 919 \$, sous la supervision de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier - CTA1124195023) :

6430.3011003.801150.07165.57201.000000.0000.134378.000000.15015.00000

(667 174,38 \$)

6101.7708066.801150.07165.57201.000000.0000.140583.000000.15015.00000

(365 781,41 \$\$)

ADOPTÉ.

CA12 08 0770

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122298008 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'achat de logiciels pour l'année 2012 - Demande de soumissions 12-12394.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	Volet 1	Volet 2	Volet 3
Solutions informatiques INSO	44 017,99 \$	14 278,72 \$	20 226,75 \$
Compugen inc.	44 035,82 \$	13 974,38 \$	20 230,54 \$
CPU Design inc.	44 035,45 \$ (corrigé)	14 406,37 \$	20 419,56 \$

ATTENDU que l'erreur corrigée dans le volet 1 de la soumission de CPU Design inc. est une erreur de calcul;

ATTENDU que le volet 3 de l'appel d'offres, soit les logiciels du fabricant Microsoft 021-09722 et 79P-03564, n'est pas octroyé puisque le projet de déploiement d'Office 2010 prévu en 2012 a été annulé;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Solutions Informatiques INSO** le contrat pour le volet 1 de l'achat de logiciels pour l'année 2012, soit les logiciels du fabricant Microsoft P73-05821, R18-04291 et 7NQ-00268, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 14 septembre 2012, totalisant la somme de 44 017,99 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.

2.- D'octroyer à la firme **Compugen inc.** le contrat pour le volet 2 de l'achat de logiciels pour l'année 2012, soit les logiciels du fabricant Adobe Design studio, PhotoShop, Acrobat mise à niveau et nouvelle licences et Acrobat PRO, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 17 septembre 2012, totalisant la somme de 13 974,38 \$, sous la supervision de la Division des ressources informationnelles de la Direction des services administratifs.

3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1122298008 : 55 470,42 \$) :

6430.9500998.801150.01303.57401.000000.0000.124606.000000.40020.00000

ADOPTÉ.

Le 2 octobre 2012

CA12 08 0771

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120911006 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de conciergerie de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent - Demande de soumissions 12-12418.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Centre de Transition Le Sextant inc.	82 933,94 \$
Service d'entretien ménager Vimont inc.	104 538,62 \$ (corrigé)
Action Hygiénique Sanitaire inc.	104 707,03 \$

ATTENDU que l'erreur dans le prix de la soumission de Service d'entretien ménager Vimont inc. est une erreur de calcul;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Centre de Transition Le Sextant inc.** le contrat pour le service de conciergerie de la Bibliothèque du Vieux Saint-Laurent, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, en date du 26 septembre 2012, totalisant la somme de 82 933,94 \$, sous la supervision de la Division de la bibliothèque de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120911006 : 82 933,94 \$) :

2430.0010000.304720.07231.54590.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0772

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123679006 relatif à une commande en faveur de la firme Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées.

ATTENDU la résolution numéro CG12 0304 adoptée par le Conseil d'agglomération à la séance du 23 août 2012 et octroyant des contrats de type "commande ouverte" d'une durée approximative de 8 mois avec Sifto Canada Corp. et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées – Soumission 12-12176 (entente contractuelle 780950);

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense d'un montant maximal de 784 129,50 \$ en faveur de Sifto Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1123679006 : 749 935,21 \$) :

2430.0010000.304716.03121.56505.000000.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0773

Soumis sommaire décisionnel numéro 1125366003 relatif à la réduction à deux camionnettes légères à cabines allongées au contrat octroyé à Denis Breton Chevrolet Buick GMC limitée le 5 juin 2012.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080417 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 5 juin 2012 et octroyant à la firme Denis Breton Chevrolet Itée le contrat pour l'acquisition de trois camionnettes légères à cabines allongées quatre cylindres à propulsion 2RM pour un montant de 91 398,23 \$;

Le 2 octobre 2012

ATTENDU le certificat du trésorier numéro CTA11200344002 daté du 22 mai 2012;

ATTENDU qu'en raison des délais engendrés par les procédures, le carnet de commande du fabricant affiche complet pour l'année 2012;

ATTENDU que l'abandon par le manufacturier du modèle pour l'année 2013 rend indisponible la fourniture d'une troisième camionnette répondant aux critères énumérés à l'appel d'offres public numéro 12-12142;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- De réduire à deux camionnettes légères à cabines allongées quatre cylindres à propulsion 2RM le nombre de véhicules à acquérir au contrat octroyé à Denis Breton Chevrolet Buick GMC limitée, pour un montant maximal de 60 932,16 \$.

2.- De réduire la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier CTA1125366003 : 29 141,18 \$) :

6430.3010002.801150.03101.57401.000000.0000.135572.000000.32010.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0774

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122763003 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services de location et d'entretien de tapis saisonnier et de vadrouilles pour une durée de trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services de location et d'entretien de tapis saisonnier et de vadrouilles pour une durée de trois ans.

ADOPTÉ.

CA12 08 0775

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122288004 recommandant au Comité exécutif d'approuver la Convention de prêt et de subvention par laquelle La Fédération canadienne des municipalités consent à accorder un prêt maximal de 10 M \$, combiné à une subvention maximale de 1 M \$, pour la construction du Complexe sportif de Saint-Laurent.

ATTENDU le règlement numéro RCA12-08-7 autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour le coût de financement des travaux de construction du Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'au printemps 2012, l'arrondissement a présenté une demande de financement dans le cadre de l'appel de demandes du «FMV– Secteur Énergie» pour son projet de construction du Complexe sportif;

ATTENDU qu'en juin 2012, l'arrondissement s'est vue accorder un prêt maximal de 10 M \$ combiné à une subvention maximale de 1 M \$ par le Conseil du FMV et le Conseil national d'administration de la FCM dans le cadre de l'offre de financement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 2 octobre 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité exécutif :

- 1.- D'emprunter sous l'autorité de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4) et du règlement d'emprunt numéro RCA11-08-7 autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le coût de financement des travaux de construction du Complexe sportif à l'arrondissement de Saint-Laurent, selon les modalités prévues au projet de *Convention de prêt et de subvention*, soumis au comité exécutif pour approbation, la somme telle que déterminée conformément à la *Convention de prêt et de subvention*.
- 2.- D'approuver la *Convention de prêt et de subvention* dont copie est annexée comme pièce jointe.
- 3.- De demander aux ministères impliqués d'approuver les termes et conditions de l'emprunt effectué par la Ville de Montréal conformément à la *Convention de prêt et de subvention*.
- 4- D'autoriser la réception de la subvention prévue à la *Convention de prêt et de subvention* et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 5- D'autoriser le maire et le directeur principal et trésorier à signer, le cas échéant, la *Convention de prêt et de subvention* et les documents afférents.
- 6- D'autoriser messieurs Jacques Marleau et Michel Bruce Dubois à remplacer, le cas échéant le directeur principal et trésorier pour toutes fins et plus spécifiquement pour signer la *Convention de prêt et de subvention* et que tous actes et toutes choses faits ou à faire aux fins de la présente résolution puissent être faits par les directeurs de service ou leurs adjoints ou assistants ou officiers autorisés à les remplacer et à agir en leur lieu et place.
- 7- D'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal ou son adjoint, ou un autre cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, le greffier ou le greffier adjoint de la Ville de Montréal, le directeur principal et trésorier et tout autre officier de la Ville de Montréal à poser tous actes et à accomplir toutes choses nécessaires ou utiles aux fins de la présente résolution, et d'autoriser le directeur principal et trésorier ou le trésorier adjoint à encourir et payer toutes dépenses nécessaires ou utiles à telles fins.
- 8- D'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal ou l'avocat ou le cabinet d'avocats qu'il désigne, le cas échéant, à apporter à la *Convention de prêt et de subvention*, toutes modifications qu'ils pourraient, le cas échéant, juger nécessaire ou utile d'y apporter aux fins d'en établir la version définitive.

ADOPTÉ.

CA12 08 0776

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1125005004 relatif à une subvention pour la réalisation de projets dans le cadre de l'édition 2012-2013 du programme des initiatives familiales et/ou interculturelles.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080694 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance générale du 4 septembre 2012;

ATTENDU que la subvention accordée au Comité Aînés du COSSL aurait dû être de 5000 \$ au lieu de 7 980 \$;

ATTENDU que le montant total des subventions accordées dans le cadre de l'édition 2012-2013 du programme des initiatives familiales et/ou interculturelles aurait dû être de 22 020 \$ au lieu de 25 000 \$;

ATTENDU le certificat du trésorier numéro CTA1125005004 ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 2 octobre 2012**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- 1.- De modifier le paragraphe numéro 1 de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'il se lise comme suit:

« D'approuver les projets sélectionnés dans le cadre du programme Initiatives familiales et/ou interculturelles 2012-2013 pour un montant total de 22 020 \$. »

- 2.- De modifier la sixième ligne du tableau figurant au paragraphe numéro 2 de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'il se lise comme suit:

« Comité Aînés du COSSL	Freiner la solitude des aînés	5 000 \$ »
-------------------------	-------------------------------	------------

- 3.- De modifier la première ligne du paragraphe numéro 3 de la de la section *Résolu à l'unanimité* afin qu'il se lise comme suit:

« D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1125005004 : 22 020 \$) : »

ADOPTÉ.

CA12 08 0777

Soumis sommaire décisionnel numéro 1122050015 relatif à l'octroi d'une aide financière individuelle à sept résidents pour leur participation au 31e Championnat canadien de karaté (ISKF) qui a eu lieu à Vancouver du 11 au 13 mai 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions de la catégorie Sports d'élite;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'accorder aux sept résidents suivants une aide financière représentant 50 % des frais de transport générés par leur participation au 1e Championnat canadien de karaté (ISKF) qui a eu lieu à Vancouver du 11 au 13 mai 2012, et ce en échange des pièces justificatives :

- Monsieur Alexandre Sita	276,89 \$
- Madame Carole Haddad	282,75 \$
- Monsieur Mathieu Goyer	282,75 \$
- Madame Joela Sureka Pillay	282,75 \$
- Monsieur Brian Tan	282,75 \$
- Madame Evelyn Barrera Fuentes	304,72 \$
- Monsieur Arthur Woznowski-Vu	304,72 \$

- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1122050015 : 2 017,33 \$) :

2430.0010000.304748.07189.61900.016490.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0778

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299032 relatif à une demande d'aide financière de l'organisme Meals on Wheels pour l'année 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 2 octobre 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à l'organisme Meals on Wheels pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299032 : 500\$) :

2430 0010000 304748 05803 61900 016491.0000.000000.000000.0000

ADOPTÉ.

CA12 08 0779

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299033 relatif à un don à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du programme des dons, octrois et subventions ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1120299033: 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0780

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299034 relatif à une aide financière à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 2012.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 2012.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299034: 500 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

ADOPTÉ.

CA12 08 0781

Soumis sommaire décisionnel numéro 1120299035 relatif à un don à la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la tenue de la 46^e journée Fèves au lard.

ATTENDU que cette activité permet d'amasser des fonds qui sont distribués à des organismes de la communauté de Saint-Laurent oeuvrant auprès des démunis;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la tenue de la 46^e journée Fèves au lard, le 28 septembre 2012.

Le 2 octobre 2012

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1120299035 : 300 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA12 08 0782

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124103002 relatif à des subventions au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour la réalisation du projet "Anim'action Chameran" et au Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit pour la réalisation du projet "Éveil à la citoyenneté par les arts et la culture" dans le cadre du Programme d'Intervention Milieu Jeunesse - édition 2012-2013.

ATTENDU la résolution numéro CM11 0162 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 21 mars 2011 et approuvant un projet d'entente triennale 2011-2014 entre le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles et la Ville pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets facilitant l'intégration des personnes immigrantes, et autorisant la réception d'une somme 8 195 000 \$, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2014;

ATTENDU que les quartiers Chameran et Place Benoit ont été identifiés comme zone d'intervention prioritaire;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Dans le cadre du Programme d'Intervention Milieu Jeunesse - édition 2012-2013 :

- 1.- D'octroyer une subvention de 14 165 \$ au Carrefour Jeunesse Emploi Saint-Laurent pour la réalisation du projet "Anim'action Chameran".
- 2.- D'octroyer une subvention de 11 052 \$ au Centre communautaire Bon Courage de Place Benoit pour la réalisation du projet "Éveil à la citoyenneté par les arts et la culture".
- 3.- D'approuver les conventions afférentes.
- 4.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (demandes d'achats 283337 et 283339) :

2101.0010000.101272.05803.61900.016491 (6 253 \$)

2101.0014000.111203.07289.61900.016491.0000.000743 (8 964 \$)

ADOPTÉ.

CA12 08 0783

Dépôt par le directeur d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1123984005).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 29 août et le 25 septembre 2012, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec du 29 août au 25 septembre 2012 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

Le 2 octobre 2012

CA12 08 0784

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547149 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2525, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-075 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser le retrait de l'étage supérieur ne respectant pas les normes applicables au projet particulier de construction (PPCMOI).

ATTENDU qu'à l'item 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20120901);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 septembre 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2525, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-075 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser le retrait de l'étage supérieur ne respectant pas les normes applicables au projet particulier de construction (PPCMOI), tel que représenté sur les documents soumis à la présente séance et à l'élévation sud donnant sur la ruelle modifiée et datée du 14 septembre 2012.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de trois ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA12 08 0785

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547150 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 730, rue Filiatrault dans la zone H16-029 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement arrière du bâtiment en utilisant des matériaux de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20120902);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 septembre 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 730, rue Filiatrault dans la zone H16-029 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser l'agrandissement arrière du bâtiment en utilisant des matériaux de revêtement extérieur ne respectant pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai d'un an à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

Le 2 octobre 2012

CA12 08 0786

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547151 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées aux 255 et 333, boulevard Décarie dans la zone B17-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser un coefficient d'occupation du sol inférieur au minimum requis.

ATTENDU qu'à l'item 5. c) du procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20090402);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 septembre 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées aux 255 et 333, boulevard Décarie dans la zone B17-004 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser un coefficient d'occupation du sol inférieur au minimum requis, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0787

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547117 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1325, rue Saint-Louis dans la zone C16-039 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la largeur de la façade est inférieure au minimum requis et dont la case de stationnement en cour avant ne respecte pas les normes applicables.

ATTENDU qu'à l'item 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 15 août 2012, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20120801);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 14 septembre 2012 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 1325, rue Saint-Louis dans la zone C16-039 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée dont la largeur de la façade est inférieure au minimum requis et dont la case de stationnement en cour avant ne respecte pas les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

Le 2 octobre 2012

CA12 08 0788

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547129 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la propriété située au 1325, rue Saint-Louis ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone C16-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 15 août 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120801);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la propriété située au 1325, rue Saint-Louis ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone C16-039 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 15 août 2012 et sur l'élévation montrant la façade soumise le 4 septembre 2012.

Les murs extérieurs seront recouverts de pierre lisse dans les tons de gris et les côtés ainsi qu'une petite section de la façade seront recouverts de brique de couleur « rouge Flamenco II » de la compagnie Hanson.

ADOPTÉ.

CA12 08 0789

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547152 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé situé au 2525, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-075 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 11 septembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20111016);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment multifamilial isolé situé au 2525, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-075 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et sur l'élévation sud donnant sur la ruelle modifiée et datée du 14 septembre 2012.

Les murs seront recouverts de brique de couleur noire bourgogne du fabricant Endicott Clay ou équivalent et, pour le 7^e étage en retrait, des panneaux d'aluminium de couleur gris cadet du fabricant Reynobond ou équivalent. Les détails architecturaux sur les balcons en quinconce et sur une partie des murs de façade seront des panneaux de composite de couleur « bois Cooper » du fabricant Parklex ou équivalent. La ligne blanche qui finira sur les grands balcons aux angles sera en panneaux d'aluminium. Enfin, la toiture sera recouverte d'une membrane blanche du fabricant Soprema ou d'un équivalent.

ADOPTÉ.

Le 2 octobre 2012

CA12 08 0790

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547153 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment résidentiel situé au 1890, rue du Collège dans la zone H15-080 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 11 septembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120901);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment résidentiel situé au 1890, rue du Collège dans la zone H15-080 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA12 08 0791

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547154 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment résidentiel situé aux 821-823-825, rue Saint-Germain dans la zone H16-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. c) de la séance tenue le 11 septembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120902);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour effectuer des modifications extérieures au bâtiment résidentiel situé aux 821-823-825, rue Saint-Germain dans la zone H16-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de présenter une brique de la même dimension que le revêtement existant et celui du bâtiment jumelé et dont la couleur et la texture se rapprochent le plus possible à celles du revêtement existant et du bâtiment jumelé.

ADOPTÉ.

CA12 08 0792

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547155 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3515, rue Jean-Gascon dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. d) de la séance tenue le 11 septembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120903);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

Le 2 octobre 2012

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3515, rue Jean-Gascon dans la zone H07-032 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme et l'élévation montrant les ajustements de la façade datée du 14 septembre 2012.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierres beiges de la compagnie Sym-tech et la toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur noire céleste de la compagnie BP, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA12 08 0793

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547156 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 903, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. f) de la séance tenue le 11 septembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120905);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes pour le commerce situé au 903, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, en privilégiant l'option avec du rouge.

ADOPTÉ.

CA12 08 0794

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547157 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3660, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. e) de la séance tenue le 11 septembre 2012, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20120904);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée au 3660, rue des Outardes dans la zone H07-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 25 septembre 2012, à la condition de :

1. remplacer la bande de pierre lisse apposée entre le toit et le corps principal du bâtiment par la même pierre que la façade principale;
2. reprendre les lucarnes présentées sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 11 septembre 2012;

Le 2 octobre 2012

3. bonifier l'aménagement paysager pour la section de la cour arrière donnant sur la rue.

Les murs extérieurs sont recouverts de pierres beiges « Lugano » de la compagnie Rinox. La toiture est recouverte de bardeaux d'asphalte de couleur brune automnale de la compagnie BP, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA12 08 0795

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124547137 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la surélévation et l'agrandissement de l'habitation unifamiliale isolée située au 2725, rue Jasmin dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De refuser cette demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ.

CA12 08 0796

Le règlement numéro RCA08-08-0001-56 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1120565008).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 4 septembre 2012, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-56 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA12 08 0797

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-57 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1124152026).

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-57 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA12 08 0798

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet de modifier la grille des usages et normes de la zone B17-004 afin de permettre les projets d'ensemble de façon à autoriser un stationnement commun.

Le 2 octobre 2012

Copie du projet de règlement numéro RCA08-08-0001-57 a été transmise aux membres du Conseil dans les délais prévus par la loi.

(Sommaire décisionnel 1124152026)

CA12 08 0799

Le règlement numéro RCA12-08-9 sur la circulation des camions et des véhicules-outils est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1123232019).

ATTENDU qu'à la séance générale du Conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} mai 2012, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (CA12 080388);

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ième paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA12-08-9 sur la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉ.

CA12 08 0800

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123058003 relatif à une demande d'appui de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro pour l'adoption d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ATTENDU qu'à sa séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 5 septembre 2012, l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, a adopté le règlement numéro CA29 0060 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils sur son territoire (CA12 29 0265);

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'appuyer l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro pour l'adoption de leur règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.

ADOPTÉ.

CA12 08 0801

Soumis sommaire décisionnel numéro 1124893001 relatif à la titularisation d'une employée col bleu à la Section aréna et installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser une employée col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'entériner la titularisation de madame Véronique Pinel dans la fonction de préposée à l'entretien - sports et loisirs à la Section aréna et installations extérieures de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, rétroactivement au 9 juin 2012, sans effet rétroactif.

Le 2 octobre 2012

CA12 08 0802

Soumis sommaire décisionnel numéro 1123950030 relatif à la création d'un poste de chef de division - ressources financières et matérielles et à l'abolition du poste de chef de division – greffe et ressources matérielles à la Direction des services administratifs.

ATTENDU que la structure de la direction des services administratifs est présentement en révision compte tenu de plusieurs changements survenus au cours de l'année 2012;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

À la Direction des services administratifs :

- 1.- De créer un poste de chef de division - ressources financières et matérielles.
- 2.- D'abolir le poste de chef de division – greffe et ressources matérielles.

ADOPTÉ.

CA12 08 0803

Le certificat du secrétaire du Conseil d'arrondissement relatif à la tenue d'un registre sur le règlement numéro RCA12-08-7 autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour financer le coût de construction du Complexe sportif de Saint-Laurentest déposé conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Après avoir pris connaissance du certificat, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA12 08 0804

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de juillet et août 2012 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA12 08 0805

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de reddition de comptes sur l'application du règlement 11-010 concernant la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout pour la période s'échelonnant du mois de juin 2011 au mois de décembre 2011

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de remettre ledit rapport au directeur du Service de l'eau, tel que requis par l'article 1 du *Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseil d'arrondissement (02-002)*.

CA12 08 0806

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21 h 10

Le conseiller Aref Salem offre ses meilleurs voeux aux membres de la communauté juive pour la fête qui se termine ce soir. Il informe l'assemblée des éléments suivants :

- L'opération Changement d'heure, changement de pile aura lieu les samedi et dimanche 3 et 4 novembre prochains.
 - Le lancement de la saison culturelle aura lieu le vendredi 12 octobre prochain au Centre des loisirs
 - La collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) se tiendra aux travaux publics le dimanche 14 octobre 2012.
 - La première édition de fête « Parc Hartenstein en couleur » aura lieu le samedi 20 octobre 2012.
-

Le 2 octobre 2012

CA12 08 0807

Deuxième période de questions du public, de 21 h 12 à 21 h 30

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Ernie Lipkowitz, du 898, Gray Circle :

- Les pistes cyclables sont avec la circulation. Les cyclistes n'ont pas d'examen de conduite et ne connaissent pas les règles de sécurité routière.

Réponse (Alan DeSousa) : la piste cyclable sur Cavendish et Thimens est séparée de la circulation. C'est ce qu'on essaie de faire quand on a de l'espace. Sinon, la chaussée est partagée, tout dépend de la situation. Les immatriculations de vélo sont de la compétence du gouvernement provincial. Les policiers peuvent donner des contraventions aux personnes qui ne respectent pas les règles.

- Comment prévenir la circulation à vélo par des jeunes enfants sur la route.

Réponse (Alan DeSousa) : tournée des écoles par le Service de la police et les parents sont responsables. Il suggère d'écrire au Ministre des transports du Québec.

Monsieur Favez Altounji, du 160, rue Khalil-Gibran :

- Circulation des camions : y a-t-il un projet pour diminuer la circulation qui vient de l'Autoroute 15 pour éviter le secteur résidentiel?

Réponse (Alan DeSousa) : cette demande a été faite à la Ville. Les travaux seront faits sur plusieurs années sur l'échangeur.

- Y a-t-il un niveau de décibel autorisé par règlement pour le bruit des camions?

Réponse (Alan DeSousa) : nous n'avons pas juridiction mais on peut l'informer.

- Le coin Khalil-Gibran et Lebeau sert de point de départ pour des courses la nuit. Est-ce qu'on peut contrôler? Des voitures roulent sans silencieux et il demande la présence policière. Il s'agit de voitures de sport dont les conducteurs aiment faire du bruit.

CA12 08 0808

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21 h 30.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
